

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021-30 : dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Vu l'avis favorable du comité technique du 1er décembre 2021;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2021,

ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2021 pour les enfants du personnel de moins de douze ans à 1527,50 €, qui se répartit de la façon suivante :

- 990 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 33 enfants);
- 462,5 € de places de spectacle (18,50 € par place pour 25 enfants);
- 63 € de « bons goûters » (4,5 € par bon pour 14 enfants).

Nombre de votants : 16

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0.

Le président de l'Ecole

nationale des chartes

Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu F-75002 Paris T +33 (0)1 55 42 75 00